

IFSI - SELECTION FPC 2026

Inscription aux épreuves de sélection en ligne

Notice relative à l'inscription aux épreuves de sélection pour l'admission à l'IFSI du CH Le Mans en vue de la préparation au Diplôme d'État d'Infirmier.

MAJ : 03/12/2025

1 Conditions d'accès

Pour s'inscrire : consulter le site internet du Centre Hospitalier du Mans :

<https://www.ch-lemans.fr/inscriptions-a-lifsi/> rubrique Formation Professionnelle – dépôt des candidatures

Selon l'[Arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, modifiant l'Arrêté du 31 juillet 2009](#), "peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'Infirmier **les candidats relevant de la formation professionnelle continue**, telle que définie par l'[article L.6311-1 du Code du travail](#), et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Avant de vous inscrire, nous attirons votre vigilance si vous remplissez les conditions suivantes :

Si vous êtes déjà inscrit en formation de soins infirmiers ou si vous l'avez déjà été, votre admission en première année de formation en soins infirmiers ne pourra pas vous permettre, si vous êtes reçu, de bénéficier d'une reprise de crédits ou d'ancienneté acquis lors de votre précédente formation en institut de formation en soins infirmiers (IFSI).

Si vous souhaitez conserver le bénéfice de vos crédits ou de votre ancienneté et réintégrer votre IFSI ou en changer, votre situation ne relève pas de la sélection FPC mais de la réglementation propre aux IFSI prévue à l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre IFSI d'origine afin d'étudier avec lui les conditions et les modalités d'une reprise en formation ou d'un transfert sur le fondement des articles 84, 85 et 90 de l'arrêté précité du 21 avril 2007.

Par ailleurs, l'attention des candidats est appelée sur les points suivants :

- Tout candidat exclu de la formation en soins infirmiers ou de son IFSI d'origine, ne pourra pas être inscrit administrativement pendant la durée de l'exclusion, même s'il a été admis via la sélection FPC.
- un candidat exclu définitivement de son IFSI d'origine n'est pas en droit de bénéficier d'une réinscription administrative dans ce même IFSI, que cette réinscription soit effectuée via tout autre mode de recrutement.

2 Calendrier

	Dates
Inscriptions	Du lundi 19 janvier 2026 au lundi 23 février 2026
Epreuves de sélection écrites	Mercredi 18 mars 2026 (matin) – 9h à 12h.30 à l'IFSI
Epreuves orales	Du Mercredi 18 mars 2026 après-midi au vendredi 27 mars 2026
Résultat d'admission	Mercredi 20 mai 2026 à 14h
Rentrée scolaire en L1	Lundi 31 août 2026

3 Frais de dossier

130 €

Règlement par chèque **uniquement** (*non remboursable en cas de désistement*) à adresser par **courrier postal** à : IFSI – CONCOURS 2026- 194 avenue Rubillard 72037 LE MANS Cédex 9 - avant le **26/02/2026** – minuit – en lettre suivie (cachet de la poste faisant foi).

4 Modalités de sélection

Les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue, telle que définie par l'[article L. 6311-1 du code du travail](#), et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection."

Les épreuves de sélection sont au nombre de deux :

1° Un entretien, celui-ci s'appuiera sur l'étude du dossier (à partir des pièces remises à l'inscription à la sélection) et permettra d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat

La notation s'appuiera sur une grille régionale. Cette épreuve pourra avoir lieu avant ou après l'épreuve écrite.

2° Une épreuve écrite comprenant :

- une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et
- une sous-épreuve de calculs simples.

L'épreuve écrite de sélection pour les candidats inscrits au titre de la Formation Professionnelle Continue, est programmée le même jour sur le même créneau horaire pour tous les instituts de la région des pays de la Loire.

Contact

IFSI – Direction des Soins

02 44 71 01 42 – poste 10142

fbernasconi@ch-lemans.fr

Centre Hospitalier du Mans
194 avenue Rubillard - 72037 LE MANS CEDEX 9
